



Digne-les-Bains, le 12 novembre 2015

**Protection contre la prédation :  
Prélèvement de deux loups dans les Alpes-de-Haute-Provence**

La prédation exercée par le loup sur les troupeaux s'accroît ces dernières années. Cette tendance se confirme en 2015. Au 5 novembre 2015, on dénombre ainsi 1328 victimes pour 413 attaques, soit une augmentation de 33 % des victimes et de 29 % des attaques par rapport à 2014 à la même date.

Afin de réduire l'exposition des troupeaux à la prédation, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a délimité des secteurs subissant des dommages importants et récurrents malgré la mise en œuvre de mesures de protection préventive, pour y autoriser des tirs de loup. Ces tirs peuvent être mis en œuvre lors d'opérations de chasse et doivent être réalisés par des chasseurs ayant au préalable reçu une formation adaptée sous le contrôle l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

C'est dans ce cadre que **deux loups ont été tués le 12 novembre** sur les communes de Barles et Castellard-Mélan. Dans ce secteur des Monges, 63 attaques ayant entraîné 180 victimes sont intervenues depuis le début de l'année.

A ce jour, 6 loups ont été prélevés dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Le préfet mobilise les services de l'État et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) pour organiser des affûts, approches ou battues avec l'appui des lieutenants de louveterie, des chasseurs et des éleveurs pour défendre les troupeaux contre les attaques de loups.